



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE "CONTES A LA CARTE SUR LE THEME DES CHATEAUX" PAR LA COMPAGNIE COEURS BATTANTS A LA BIBLIOTHEQUE SUD LE SAMEDI 18 MARS 2023 A 10H30 ET AUX BIBLIOTHEQUES OUEST ET EST LE SAMEDI 25 MARS 2023 A 10H30 ET 16H

**DÉCISION N° DM-22-407
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2023,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Compagnie Cœurs battants représentée par Madame Anne Laure Monasse, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 2, villa Etienne Dolet – 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS, le samedi 18 mars 2023 à 10h30 à la Bibliothèque Sud, ainsi que le samedi 25 mars 2023 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest et à 16h à la Bibliothèque Est situées à Vincennes.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Compagnie Cœurs battants représentée par Madame Anne Laure Monasse, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé 2, villa Etienne Dolet – 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Contes à la carte sur le thème des châteaux », le samedi 18 mars 2023 à 10h30 à la Bibliothèque Sud, ainsi que le samedi 25 mars 2023 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest et à 16h à la Bibliothèque Est situées à Vincennes., dont le coût est fixé à neuf cents euros (900,00 € T.T.C.) les trois représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221114-lmc1H10206H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/11/2022
Date de Publication : 14/11/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221114-Imc1H10206H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/11/2022
Date de Publication : 14/11/2022